

COMMUNIQUE

La Commission de Surveillance du Secteur Financier informe que le Committee of European Banking Supervisors (CEBS) vient d'entamer une consultation publique sur son projet pour un nouveau schéma commun de reporting prudentiel pour la surveillance de l'adéquation des fonds propres des établissements de crédit dans le cadre du nouveau dispositif réglementaire européen (Bâle II / CAD III) qui est en voie d'adoption.

Cette consultation reflète les efforts effectués par CEBS pour satisfaire aux attentes de l'industrie et des institutions européennes en vue d'une réduction des charges administratives et d'une harmonisation du reporting incombant aux établissements de crédit. Selon CEBS, l'introduction imminente d'un nouveau dispositif réglementaire en matière d'adéquation des fonds propres tout comme l'introduction du référentiel comptable IAS/IFRS présentent des opportunités uniques en vue d'atteindre ces objectifs et dès lors justifient la proposition d'approches communes pour le reporting en matière d'adéquation de fonds propres tout comme pour le reporting prudentiel financier (bilan et compte de profits et pertes sous le référentiel IAS/IFRS) qui fera d'ailleurs prochainement l'objet d'une consultation publique à part.

Le schéma commun de reporting prudentiel en matière d'adéquation des fonds propres - qui peut être consulté sur le site Internet du CEBS (http://www.c-ebs.org/Consultation_papers/CoverNoteCP04.htm) - comporte un certain nombre de tableaux (<http://www.c-ebs.org/Documents/CP04Templates.xls>) commentés dans le document CP04 (http://www.c-ebs.org/Consultation_papers/CP04.pdf). Il vise à implémenter une structure de reporting uniforme et harmonisée dans les Etats membres de l'Union Européenne tout en réservant aux autorités nationales un certain degré de flexibilité quant à l'étendue et le niveau de détail de sa mise en place.

Une note explicative (www.cssf.lu/docs/COREP_Consultation_Note.pdf) et une présentation (www.cssf.lu/docs/COREP_Consultation_Presentation.pdf) préparées par la CSSF fournissent un bref aperçu des travaux du Working Group on Common Reporting (COREP) - groupe mandaté par le CEBS pour le développement de cette approche commune -, ainsi qu'une description concernant le fonctionnement et l'application du schéma.

Des informations supplémentaires sur l'approche conceptuelle retenue par COREP ainsi que sur les différents tableaux peuvent être tirées du document de consultation CP04 (http://www.c-ebs.org/Consultation_papers/CP04.pdf). Ce document fournit par ailleurs des explications utiles concernant la structuration des données en vue de la codification du schéma en langage XBRL. En effet, CEBS ayant décidé de proposer non seulement un schéma de reporting harmonisé, mais de présenter également, en vue de son exploitation, une solution informatique, il incombe maintenant à COREP de procéder, pendant la phase de consultation, au développement de la taxonomie XBRL. A relever dans ce contexte que malgré le choix de CEBS pour XBRL, chaque pays restera libre d'adopter ou non cette solution.

Les adaptations qui, eu égard aux commentaires reçus, s'avéreront nécessaires au niveau du schéma commun en tant que tel et, par conséquent, au niveau de la taxonomie seront effectuées dans les semaines qui suivent le 30 avril 2005, date de la fin de la phase de consultation.

Afin de réduire le nombre de réponses individuelles venant d'un Etat membre, les autorités ont été priées de regrouper et de synthétiser les réponses reçues au niveau national. Dès lors, la CSSF invite toute partie concernée ou intéressée à fournir ses commentaires - qu'ils soient d'ordre général ou spécifique - pour le 15 avril au plus tard et de les adresser à la CSSF (banques@cssf.lu).

Vu l'enjeu pour les intervenants de la place, la CSSF tient à souligner l'importance qu'elle attache à cette consultation et au fait que les parties intéressées saisissent la possibilité offerte pour exprimer leur opinion au sujet de ce projet.